

## CONSEIL MUNICIPAL

### COMPTE-RENDU de la séance du 27 mai 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt sept mai, à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal de la commune de ROCHESERVIÈRE, dûment convoqué le 21 mai 2021, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Grand Logis, sous la présidence de M. Bernard DABRETEAU, Maire.

**Date d'affichage de la convocation : 21 mai 2021**

**Présents** : MM. Bernard DABRETEAU – Joël OIRY – Mmes Martine FAUCHARD – Iraceme GONCALVES – M. Laurent BERTAUD – Mmes Christelle SAUVAGET – Véronique BERGER MACOIN - Marie-Andrée LARDIERE – MM. Vincent BRETECHER - Patrice PAVAGEAU - Mmes Valérie TARDY – Aurélie GAZEAU – MM. Fabien GUIBRETEAU – Sébastien PAVAGEAU – Grégory THEPAULT – Mmes Aurélie JOULIN – Solène GUIBERT – MM. Mathieu ROBIN - Baptiste SORIN

**Procurations** : M. Antoine ORCIL à M. Bernard DABRETEAU – Mme Mélanie CHOBLET à Mme Christelle SAUVAGET

**Absents** : Mme Sylvette LAMOUREUX – M. Franck CORNEVIN

**Secrétaire de séance** : Mme Véronique BERGER MACOIN

**Assistait également à la réunion** : M. Edouard ALBY, Directeur Général des Services

#### ORDRE DU JOUR

- 38.05.21 Transfert de la compétence mobilité et mise à jour des statuts de Terres de Montaigu, Communauté de Communes Montaigu-Rocheservière
- 39.05.21 Projet de valorisation de la place de la Mairie – convention relative à un aménagement de voirie sur une voie départementale
- 40.05.21 Projet de valorisation de la place de la Mairie – Autorisation de signature du marché
- 41.05.21 Réhabilitation de la Mairie – Avenant CALANDREAU
- 42.05.21 SYDEV – Convention d'éclairage du projet de valorisation de la place de la Mairie
- 43.05.21 Fixation des tarifs pour la restauration scolaire 2021-2022
- 44.05.21 GRDF – Redevance occupation du domaine public pour l'année 2021
- 45.05.21 PERSONNEL COMMUNAL - Création d'un emploi saisonnier

-----  
Après l'ouverture de la séance du Conseil Municipal par Monsieur le Maire, en vertu de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil Municipal nomme Mme Véronique BERGER MACOIN en qualité de secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 29 avril 2021 a été adopté à l'unanimité.

#### **INTERCOMMUNALITÉ**

##### **38.05.21 - Transfert de la compétence mobilité et mise à jour des statuts de Terres de Montaigu, Communauté de Communes Montaigu-Rocheservière**

*Rapporteur : Bernard DABRETEAU, Maire*

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'Orientation des Mobilités dite « LOM » prévoit la couverture intégrale du territoire national en Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM). La loi invite les communautés de communes à statuer sur une éventuelle prise de compétence avant le 31 mars 2021 pour un exercice effectif au 1er juillet 2021. A défaut de transfert de compétence, la Région devient AOM en lieu et place de la communauté de communes sur son territoire.

Le conseil communautaire de Terres de Montaigu, Communauté de Communes Montaigu-Rocheservière, ayant approuvé la prise de compétence « organisation de la mobilité », il convient de soumettre au vote du conseil municipal ce transfert de compétence, ainsi que la mise à jour des statuts de la Communauté de Communes.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de transférer la compétence mobilité à la communauté de communes, accepte les autres mises à jour des statuts afin de tenir compte des modifications réglementaires qui sont entrées en vigueur depuis la dernière modification statutaire, valide les nouveaux statuts de la communauté de communes, notifie la présente décision à Monsieur le Préfet, demande à Monsieur le Préfet, au terme de cette consultation, de bien vouloir arrêter les nouveaux statuts, et charge Monsieur le Maire d'exécuter la présente délibération en tant que de besoin.

## MARCHÉS PUBLICS

### **39.05.21 - Projet de valorisation de la place de la Mairie – convention relative à un aménagement de voirie sur une voie départementale**

*Rapporteur : Bernard DABRETEAU, Maire*

Monsieur le Maire rappelle le projet de valorisation de la place de la Mairie, en soulignant la mise en sécurité et la création d'une zone de rencontre pour prioriser le déplacement piétonnier.

Monsieur le Maire informe que l'axe routier, concerné par cet aménagement, partant de la rue des Voilettes jusqu'au giratoire de la RD 937 est une route départementale (D7). Après consultation du Conseil Départemental de la Vendée, l'aménagement d'une zone de rencontre n'est pas autorisé par le Département sur les routes départementales traversant les agglomérations.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de déclassement de cette voirie départementale en voirie communale, qui permettrait de réaliser le projet de valorisation de la place de la Mairie.

Ce déclassement se matérialiserait, dans un premier temps, par la signature d'une convention avec les services départementaux. La procédure de déclassement serait lancée dans un second temps.

Monsieur le Maire précise que l'accord du conseil municipal sur le déclassement de cette voirie induit le transfert de l'entretien du petit pont historique. Toutefois, d'après la convention, le Conseil Départemental a pour obligation de réaliser la restauration intégrale de ce pont avant le transfert vers la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la convention relative à un aménagement de voirie sur le domaine public départemental, en agglomération et fixant les conditions de son entretien ultérieur et autorise Monsieur le Maire à signer la convention et tous documents liés.

### **40.05.21 - Projet de valorisation de la place de la Mairie – Autorisation de signature du marché**

*Rapporteur : Bernard DABRETEAU, Maire*

Monsieur le Maire rappelle le lancement du marché public du projet de valorisation de la place de la Mairie, en avril dernier.

Cette procédure étant close et l'analyse des offres ayant été réalisée, il convient d'attribuer le marché aux entreprises retenues.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de valider le classement du rapport d'analyse des offres et décide de retenir la tranche ferme ainsi que la tranche optionnelle pour le lot 1 ; décide d'attribuer les marchés aux entreprises suivantes :

- Lot 1 « Terrassement – Voirie – Assainissement EU-EP » : POISSONNET TP
- Lot 2 « Espaces Verts – Mobilier » : ID VERDE

et autorise Monsieur le Maire à signer les marchés correspondants avec les entreprises retenues ainsi que tous documents liés.

#### **41.05.21 - Réhabilitation de la Mairie – Avenant CALANDREAU**

*Rapporteur : Bernard DABRETEAU, Maire*

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le lot n° 11 « Revêtements de sols souples » du marché de travaux relatif à la réhabilitation de la Mairie a été attribué à la société CALANDREAU.

Cette société a informé avoir fait l'objet d'une fusion-absorption le 1er janvier 2021 par la société CARRELAGES CALANDREAU VINCENDEAU, ce qui induit la cession et le transfert du marché de travaux à cette nouvelle entreprise.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la cession du marché de travaux « Revêtements de sols souples » initialement attribué à la société CALANDREAU à la société CARRELAGES CALANDREAU VINCENDEAU (CCV), après vérification des capacités et garanties professionnelles et financières de cette dernière et en l'absence de modifications substantielles, décide d'approuver l'avenant de transfert formalisant la cession du marché de travaux « Revêtements de sols souples » initialement attribué à la société CALANDREAU à la société CARRELAGES CALANDREAU VINCENDEAU (CCV) à compter du 1er janvier 2021, et autorise Monsieur le Maire à signer ledit avenant ainsi que tout document s'y rapportant.

### **FINANCES**

#### **42.05.21 - SYDEV – Convention d'éclairage du projet de valorisation de la place de la Mairie**

*Rapporteur : Joël OIRY, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire*

Monsieur Joël OIRY, 1er Adjoint au Maire, expose les aménagements d'éclairage public des abords de la Mairie, liés au projet de valorisation.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide la participation communale demandée par le SyDEV, approuve la convention correspondante et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

#### **43.05.21 - Fixation des tarifs pour la restauration scolaire 2021-2022**

*Rapporteur : Iraceme GONCALVES, Adjointe au Maire*

Madame Iraceme GONCALVES, Adjointe au Maire, présente les propositions tarifaires pour la restauration scolaire, années 2021-2022, étudiées par la commission municipale « affaires scolaires, affaires sociales, enfance et jeunesse ».

Madame Iraceme GONCALVES précise que les augmentations proposées, à plus ou moins 1%, dépendent de la hausse du prix de revient du repas.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte les tarifs 2021-2022 tels que présentés et approuve le règlement d'utilisation du restaurant scolaire municipal, applicable à compter de la rentrée 2021 qui comprend la nouvelle tarification.

#### **44.05.21 - GRDF – Redevance occupation du domaine public pour l'année 2021**

*Rapporteur : Joël OIRY, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire*

Monsieur Joël OIRY, 1er Adjoint au Maire, expose l'évolution de la redevance d'occupation du domaine public pour cette année, par une revalorisation du calcul de cette redevance, basée sur la longueur de canalisations de gaz naturel.

A ce titre, GRDF a fourni les linéaires correspondant aux ouvrages présents sur le domaine public de la commune, permettant de déterminer le montant de la redevance due au titre de l'année 2021, versée par GRDF, dont le montant s'élève à 673€.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant, pour transmettre à GRDF l'accord de la commune sur le calcul de cette redevance et percevoir le produit de cette dernière.

## PERSONNEL COMMUNAL

### 45.05.21 - Création d'un emploi saisonnier

Rapporteur : Bernard DABRETEAU, Maire

Monsieur le Maire propose au conseil municipal la création d'un poste saisonnier d'une quotité de travail de 100% d'une durée de 2 mois, pour subvenir aux besoins humains du service administratif, durant la période estivale.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer pour une durée de 2 mois à partir du 1<sup>er</sup> juillet, un poste destiné à répondre à un accroissement saisonnier d'activité au service administratif et autorise Monsieur le Maire à lancer une procédure de recrutement et signer les contrats correspondants.

## INFORMATION DE L'ASSEMBLEE

### Informations diverses

#### Elections départementales et régionales – 20 et 27 juin 2021

Monsieur le Maire présente le guide à l'attention des membres des bureaux de vote.

Monsieur le Maire rappelle les recommandations préfectorales relatives à la vaccination, notamment la priorisation des personnes vaccinées et à défaut la réalisation de dépistage dans les 48 heures précédant le scrutin.

De plus, Monsieur le Maire sollicite les conseillers municipaux pour la procédure de dépouillement.

#### Centre de vaccination et dépistage

Monsieur le Maire fait le point sur la situation des vaccinations et précise que le centre de vaccination recherche activement des bénévoles pour assurer les permanences la journée.

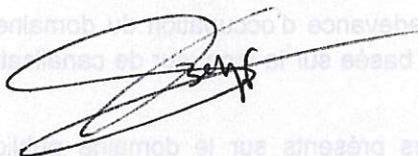
Monsieur le Maire rappelle que les personnes bénévoles doivent être parrainées par un élu.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt et une heures quarante huit minutes.

Compte-rendu de séance du 27 mai 2021 signé par :

La secrétaire de séance,

Véronique BERGER MACOIN



Le Maire,



Bernard DABRETEAU

